

SEANCE DU 29 juillet 2011

Régulièrement convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni de façon ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, Salle de la Mairie, le 29 juillet 2011, à vingt heures sous la présidence d'Albert BOURGOGNE, le Maire.

Les membres présents : Mmes BERTRAND M.C, BEAL, FERNOUX, GUERRIN, BRUCHET.

MM. BOURGOGNE, STANKO, BONIN, MARMORAT, DUCLOUX, PUGEAUD, MENAND.

Absente : Madame Catherine BERTRAND

Absente excusée : Madame Patricia GOUX (procuration à Monsieur Albert BOURGOGNE)

Absent excusé : Monsieur Robert CAMUS

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau tarif de Bourgogne Repas, pour la cantine scolaire, accepte ce nouveau tarif pour l'année scolaire 2011/2012 qui est de 3.02€ TTC par repas.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'augmentation du prix des repas de Bourgogne Repas décide de fixer le prix du repas à 4.05€ à compter du 01/09/2011 et de maintenir le prix du repas occasionnel à 6€.L'adhésion de 30€ par famille pour une année scolaire est maintenue.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association « Planète Cirque » propose d'ouvrir annuellement une école de cirque pour les enfants de 4 à 14 ans, à la Vieille Ferme. Après avoir entendu la présentation de la convention proposée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable pour que la commune d'Allériot, la Communauté de Communes Saône et Bresse rejoignent la Communauté de Communes des Trois Rivières dans son ensemble, comme la proposition établie par Monsieur le Préfet de Saône et Loire qui lui semble la plus pertinente et la plus logique, pour les raisons suivantes : la commune d'Allériot, au sein de la Communauté de Communes Saône et Bresse, veut conserver son autonomie et son identité, maîtriser son budget de fonctionnement pour privilégier l'investissement. Elle souhaite que son développement ne soit pas imposé par une agglomération urbaine ou une intercommunalité d'une soixantaine de communes. Elle veut que la Communauté de Communes Saône et Bresse reste unie avec toutes les infrastructures qu'elle a financées et implantées à Saint Martin en Bresse, chef-lieu de canton.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Saône et Loire signalisation pour l'achat de 4 mobiliers d'affichage (12098€ HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Tournusienne de marquage pour le marquage au sol sur le chemin de Traverse (269.10€ TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Sas Pascal GUINOT pour les chemins piétonniers (28956.25€ HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Sas Pascal GUINOT pour la pose de deux plateaux ralentisseurs (11464.50€ HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Sas Pascal GUINOT pour la réfection de la place de l'église (9430€ HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Sas Pascal GUINOT pour la réfection des trottoirs en face la mairie (5197.50€HT).

Questions et informations diverses :

Le Maire fait part des remarques de la D.R.I concernant la pose d'un plateau ralentisseur « Rue de le Grande Corvée ». Au vue de celles-ci, il propose au Conseil Municipal de faire faire un « S ». Le coût estimé est de 30000€ HT. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette proposition de travaux et autorise, à l'unanimité, le Maire à demander des études complémentaires avec des devis.

Une demande de subvention au titre des amendes de police a été demandée auprès du Conseil Général.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de Montagny et de Prondevaux de réfléchir sur un projet sécuritaire sur les deux hameaux en prévision du budget 2012.

Le Maire fait part de remerciements divers.

Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la pétition des habitants de Montagny.

Une demande de radar mobile sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.